



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

FICHE D'INSCRIPTION - DANSE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

DANSE | MUSIQUE | THÉÂTRE

☐ 1^{ère} Inscription ☐ Réinscription

NOM..... PRÉNOM.....

☐ F ☐ M

DATE DE NAISSANCE/...../..... LIEU DE NAISSANCE

Représentant Légal 1

NOM-PRÉNOM :

.....

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE :

EMPLOYEUR :

Représentant Légal 2

NOM-PRÉNOM :

.....

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE :

EMPLOYEUR :

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE 1 TÉLÉPHONE 2

ADRESSE E-MAIL *@.....

** en lettres capitales*

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM-PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

Fiche à retourner à l'adresse suivante :
CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES
Palais des Rois Sardes
10 rue de la Préfecture 06300 NICE
contact@conservatoire06.fr

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours Hip Hop : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
DD	Cours Danse Jazz, Hip Hop : de 9 à 17 ans	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €
TARIF ADULTES			
FD	Cours Zumba, Danse Jazz, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Parcours personnalisé Hip Hop	435 €	465 €

- Frais de dossier : 35 € par famille ;
- Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription, -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;
- Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;
- Une réduction au prorata temporis peut être appliquée, hors frais de dossier, en cas d'inscription tardive (les mois de septembre et d'octobre ne sont pas concernés) ;
- Annulation d'inscription après le 10 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;
- Modalités de remboursement (les remboursements ont lieu au prorata du temps de présence) :
 1. Circonstances exceptionnelles sur présentation de justificatifs officiels (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;
 2. Circonstances exceptionnelles imputables au Conservatoire ne permettant pas la poursuite des cours (absence de l'enseignant ...) ;
 3. En cas de démission ne relevant pas des situations 1 et 2 ci-dessus, l'élève inscrit n'a suivi aucun cours.

CHOIX DES ACTIVITÉS

Discipline 1 : Commune :

Discipline 2 : Commune :

Discipline 3 : Commune :

Discipline 4 : Commune :

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTE INSCRIPTION

- Justificatif de domicile (Facture EDF, Engie, Taxe d'habitation...)
- Certificat médical (de moins de 3 mois)

Selon l'article R362.2 du Code de l'éducation « Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire doit être requis. »

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer votre demande d'inscription. Le Conservatoire départemental de musique est le responsable de traitement. La base légale de ce traitement est le contrat (article 6.1.b du RGPD). Les catégories de données à caractère personnel collectées sont : identité, date et lieu de naissance de l'élève et des représentants légaux – adresse – domicile, coordonnées des données enregistrées sont celles présentes sur le formulaire. L'ensemble des données obligatoires, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre demande. Les informations enregistrées ne sont destinées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de la gestion de l'inscription : le Conservatoire, la pairie départementale, les communes. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales. Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Conservatoire départemental de musique. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RGPD) (UE) 2016/679 le 25 mai 2018, tout usager a le droit de : - s'opposer au profilage - de demander la limitation du traitement - d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07, Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr)

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE UNE INSCRIPTION PAR ÉLÈVE

FRAIS DE DOSSIER *
* un par famille
TARIF D'INSCRIPTION

TOTAL

Modalités de paiement

☐ EN TOTALITÉ

☐ EN PAIEMENT ÉCHELONNÉ

- 1^{er} versement au début des cours
- 2^{ème} versement en mars
- 3^{ème} versement en juin

Ne pas envoyer de règlement au Conservatoire
Un avis des sommes à payer vous sera adressé par les Finances Publiques

Les règlements en espèces, chèque-loisirs et coupons-sports ne sont pas acceptés.

IMPORTANT - Autorisation d'utilisation d'image et de voix

Je soussigné(e), responsable légal, déclare autoriser le CAM à photographier, filmer ou enregistrer mon enfant ou moi-même dans le cadre d'une activité de l'enseignement (spectacles, manifestations, etc.), à reproduire et diffuser ces images sur supports (papier, cd, dvd, internet et e-learning). Utilisation de ces images et du son à but non lucratif (le CAM s'engage à ne pas faire en commerce et ne pourront donner lieu à une rémunération des élèves ou des personnels). Autorisation valable pour la durée de l'année.

☐ ACCORD

☐ REFUS

FAIT A LE

NOM-PRÉNOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE OU DU REPRÉSENTANT LÉgal

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENTS

ATTENTION

Pour effectuer vos règlements, vous devez avoir reçu un [Avis des sommes à payer](#) par les Finances Publiques. N'envoyez aucun règlement au Conservatoire.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Pour toute annulation d'inscription après le [10 octobre 2025](#), la cotisation sera due en totalité sauf circonstances exceptionnelles : déménagement, raison médicale, perte d'emploi sur justificatif officiel. [Toute annulation d'inscription ou interruption des cours doit être notifiée par écrit.](#)

Seules les familles à jour des cotisations des années précédentes sont autorisées à présenter une demande d'inscription pour la nouvelle année scolaire.

COMMUNES MEMBRES DU CONSERVATOIRE

Andon-Thorenc, Aspremont, Bairols, Bendejun, Beuil, Blausasc, Breil-sur-Roya, Cantaron, Carros, Clans, Colomars, Coursegoules, Drap, Fontan, Gilette, Gréolières, Guillaumes, Isola, La Brigue, Lantosque, La Penne, La Roquette sur Var, La Tour sur Tinée, l'Escarène, Levens, Lucéram, Malaussène, Moulinet, Peille, Peillon, Péone-Valberg, Puget-Théniers, Rimplas, Roquebillière, Roquesteron, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-du-Var, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Saint-Vallier-de-Thiery, Sigale, Sospel, Tende, Tourrette-Levens, Valdeblore, Villars-sur-var.

